

ÉnerGuide pour les maisons

# Subventions aux propriétaires



Ressources naturelles  
Canada

Natural Resources  
Canada

Canada 

# Consultez les experts en efficacité énergétique



ÉnerGuide pour les maisons a été lancé par l'Office de l'efficacité énergétique de Ressources naturelles Canada (RNCan) en vue d'aider des propriétaires comme vous à faire des choix éclairés en matière de rénovation qui permettront d'améliorer le confort et l'efficacité énergétique de leur maison.

*Les conseillers vous montreront comment accroître le confort de votre maison et réduire les coûts de chauffage et de climatisation.*





Des conseillers indépendants peuvent se rendre à votre domicile pour y déterminer la consommation d'énergie et déceler les sources des pertes d'énergie. Les conseillers vous montreront comment accroître le confort de votre maison et réduire les coûts de chauffage et de climatisation tout en maintenant une ventilation adéquate qui assure à votre famille un milieu salubre.

RNCan a conclu des marchés avec des organismes de partout au Canada en vue d'offrir le service ÉnerGuide pour les maisons à grande échelle. En finançant une partie des coûts de prestation du service, RNCan a réussi à maintenir le prix que doivent payer les propriétaires bien en dessous de la valeur du marché. Le prix du service varie puisque les administrations municipales et des partenaires du secteur privé de certaines régions contribuent également à la prestation du service.

# Subvention pour les améliorations éconergétiques

Le gouvernement du Canada offre actuellement une subvention aux propriétaires qui effectuent des améliorations éconergétiques après avoir obtenu des recommandations d'un conseiller ÉnerGuide pour les maisons. Depuis le 23 juin 2005, les propriétaires d'immeubles résidentiels bas peuvent aussi être admissibles à une subvention.



*Vous pouvez*  
aider

Aujourd'hui, 17 p. 100 de toute l'énergie consommée au Canada est utilisée dans nos maisons. Chaque fois que nous avons recours à des combustibles fossiles, comme le charbon, le mazout et le gaz, nous produisons des gaz à effet de serre. En consommant moins d'énergie dans nos maisons, nous aidons à réduire la production d'émissions de gaz à effet de serre qui contribuent aux changements climatiques et qui sont néfastes pour notre environnement.

De nos jours, le potentiel de réduction de la consommation d'énergie s'élève à 35 p. 100 en moyenne dans les maisons construites il y a plus de 25 ans. De plus grandes économies – 38 p. 100 en moyenne – peuvent être réalisées dans les maisons construites il y a plus de 50 ans. Jusqu'à présent, plus de 185 000 propriétaires ont fait appel au service ÉnerGuide pour les maisons pour les aider à cerner et à résoudre les problèmes de confort et à planifier les améliorations éconergétiques. Les données de Ressources naturelles Canada révèlent que si ces propriétaires entreprenaient l'ensemble des améliorations recommandées, ils pourraient réduire les émissions de gaz à effet de serre de leur propre maison de près de 4,6 tonnes par année, par maison, et avoir ainsi une longueur d'avance pour ce qui est de relever le Défi d'une tonne du Canada – un défi lancé à tous les Canadiens pour diminuer leurs émissions de gaz à effet de serre d'une tonne par année (voir page 14 pour l'adresse du site Web).

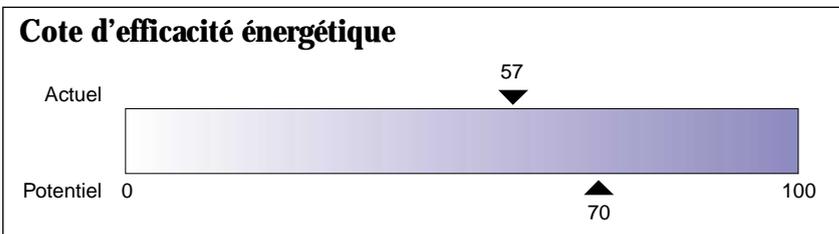
Le montant de la subvention est fonction de la différence entre les cotes ÉnerGuide pour les maisons avant et après les améliorations.

Seuls les bâtiments ayant fait l'objet d'une évaluation ÉnerGuide pour les maisons seront admissibles à une subvention.

## Modalités d'ÉnerGuide pour les maisons

Le service ÉnerGuide pour les maisons inclut :

- une évaluation énergétique détaillée de votre maison, effectuée par un conseiller ayant reçu une formation spéciale;
- un « test d'infiltrométrie » pour détecter les fuites d'air;
- un rapport imprimé décrivant votre consommation d'énergie et précisant ce que vous pouvez faire pour améliorer l'efficacité énergétique de votre maison;
- une étiquette de la cote ÉnerGuide pour les maisons comparant l'efficacité énergétique de votre maison à celle d'autres maisons.



Votre conseiller passera en revue le rapport avec vous, expliquera les détails et répondra à vos questions.

ÉnerGuide pour les maisons est offert dans tout le Canada par un réseau d'organismes autorisés. Il suffit de communiquer avec une de ces entreprises et de prendre rendez-vous. Pour obtenir le nom d'une entreprise autorisée dans votre région, visitez le site Web ou composez le numéro sans frais d'ÉnerGuide pour les maisons. Vous trouverez ces coordonnées à la fin de cette publication.

ÉnerGuide pour les maisons n'est pas une inspection préalable à l'achat d'une maison – ce service porte uniquement sur l'efficacité énergétique. Si vous avez des questions concernant l'état général de votre maison, les conseillers ÉnerGuide pour les maisons vous recommanderont de communiquer avec un inspecteur de maison.

*Votre conseiller passera en revue le rapport avec vous, expliquera les détails et répondra à vos questions.*



*Pour obtenir le nom des conseillers en efficacité énergétique autorisés dans votre région, visitez le site Web ou composez le numéro sans frais d'ÉnerGuide pour les maisons.*

# Quand avoir recours à

## ÉnerGuide pour les maisons?

**Avez-vous constaté des problèmes diminuant le confort de votre maison, comme des courants d'air, des zones froides ou du givre sur les fenêtres?**

Trouvez la source de ces problèmes et obtenez de l'information sur les moyens d'y remédier.

**Vous désirez apporter des améliorations à votre maison?**

Les conseillers ÉnerGuide pour les maisons utilisent des méthodes d'évaluation de pointe et peuvent vous recommander les meilleures techniques et les types de produits.

**Vous améliorez votre système de chauffage et de climatisation?**

Une maison éconergétique nécessite un système de plus petite capacité.

**Vous songez à vendre votre maison?**

Une fois que vous aurez terminé les améliorations éconergétiques, vous obtiendrez une autre étiquette ÉnerGuide qui indiquera aux acheteurs éventuels que vous avez optimisé l'efficacité de votre maison et amélioré son confort.





# Les avantages que présente ÉnerGuide pour les maisons

## **Tranquillité d'esprit**

Nos conseillers en efficacité énergétique fournissent des renseignements impartiaux sur la façon de réduire la consommation d'énergie de votre maison. En outre, le gouvernement du Canada atteste de la qualité du service.

## **Comprendre vos options**

Le service ÉnerGuide pour les maisons offre une évaluation exhaustive de la consommation d'énergie dans toute la maison, depuis le sous-sol jusqu'à l'entresol. Le rapport écrit du conseiller en efficacité énergétique vous aidera à planifier les améliorations et à évaluer le coût des rénovations devant être effectuées par des spécialistes.

## **Preuve des améliorations**

Une fois que vous aurez terminé les améliorations éconergétiques, nos spécialistes effectueront une

deuxième évaluation et vous remettront une étiquette de la cote ÉnerGuide pour les maisons qui attestera de l'efficacité énergétique accrue de la maison.

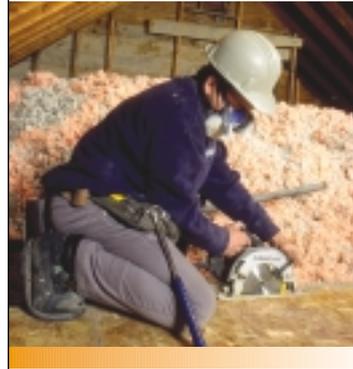
### **Subventions pour les rénovations**

Seuls les propriétaires d'une maison ayant été soumise aux évaluations ÉnerGuide pour les maisons avant et après les rénovations sont admissibles aux subventions. Le montant de la subvention dépend de l'amélioration déterminée au moyen de l'évaluation ÉnerGuide et non pas du coût des travaux d'amélioration. Ainsi, d'habitude, l'installation de fenêtres neuves n'améliore pas tellement la cote énergétique d'une maison, c'est pourquoi elle ne permet pas de toucher une plus grosse subvention (le cas échéant). Votre conseiller en efficacité énergétique peut vous indiquer quelles sont vos meilleures options d'améliorations.

### **Prendre des mesures pour prévenir les changements climatiques**

La consommation d'énergie tirée de combustibles fossiles est une importante source d'émissions de gaz à effet de serre qui contribuent aux changements climatiques. Dans le cadre du Défi d'une tonne, on demande aux Canadiens de réduire les émissions de gaz à effet de serre qu'ils produisent d'une tonne par année. En consommant moins d'énergie, vous pouvez aider à relever ce défi et à protéger l'environnement.

*Le rapport écrit du conseiller en efficacité énergétique vous aidera à planifier les améliorations et à évaluer le coût des rénovations devant être effectuées par des spécialistes.*



# Qui peut obtenir une subvention?

Pour obtenir des renseignements détaillés sur l'admissibilité, consultez l'organisme de service d'ÉnerGuide pour les maisons de votre localité. Vous pouvez demander un exemplaire de tous les critères d'admissibilité en composant le numéro sans frais du service de publications de RNCan, ou vous pouvez les consulter en direct en visitant notre site Web (voir page 14).

Voici les principaux critères :

- **Vous pouvez faire une demande de subvention seulement pour une propriété qui vous appartient et que vous habitez ou que vous louez.** Il peut s'agir d'une maison individuelle, d'une maison jumelée ou d'une maison en rangée n'ayant pas plus de 3 1/2 étages et dont la superficie au sol ne dépasse pas 600 mètres carrés, de même qu'une caravane (ou maison mobile) reposant sur des fondations permanentes.
- **Les subventions sont offertes uniquement pour les travaux effectués dans une période de temps déterminée.** Dès que vous serez prêt à planifier et à entreprendre des améliorations éconergétiques, il est important de discuter de votre admissibilité avec l'organisme de service de votre région. Vous avez 18 mois à partir de la date de l'évaluation avant améliorations pour exécuter les travaux et vous rendre admissible à une subvention.



- **Seuls les propriétaires d'une maison ayant été soumise aux évaluations ÉnerGuide pour les maisons avant et après les améliorations sont admissibles aux subventions. Ils ont droit à une seule demande de subvention par maison.** Pour obtenir le nom d'un organisme de service ÉnerGuide pour les maisons autorisé dans votre région, communiquez avec RNCan ou visitez le site Web ÉnerGuide pour les maisons.
- **Afin d'être admissible à une subvention, un propriétaire doit avoir amélioré sa maison à un niveau d'efficacité énergétique élevé.** Les conseillers ÉnerGuide pour les maisons pourront vous indiquer quelles rénovations auront la plus grande incidence sur l'efficacité énergétique de la maison. Plus l'amélioration de l'efficacité énergétique de votre maison est grande, plus le montant de la subvention sera élevé.



*C'est vous – le propriétaire – qui décidez des améliorations que vous souhaitez entreprendre parmi celles qui sont recommandées par le conseiller ÉnerGuide pour les maisons.*

C'est vous – le propriétaire – qui décidez des améliorations que vous souhaitez entreprendre parmi celles qui sont recommandées par le conseiller ÉnerGuide pour les maisons. Vous êtes tenu de choisir un entrepreneur et de veiller à ce que les travaux soient effectués adéquatement. Il est important que les travaux soient précisés par écrit dans un contrat signé par vous-même et l'entrepreneur, afin de prévenir des problèmes éventuels. Le service ÉnerGuide pour les maisons ne sert pas à évaluer la qualité des travaux réalisés – il permet uniquement d'en déterminer l'incidence sur la cote d'efficacité énergétique de votre maison.

# Comment dois-je procéder pour faire une demande de subvention?

C'est facile. Il suffit de faire appel à un conseiller ÉnerGuide pour les maisons qui présentera votre demande de subvention à la fin des travaux de rénovation, une fois qu'il aura procédé à la deuxième évaluation de la maison. Il préparera les documents que vous devrez signer et sera alors en mesure d'évaluer la somme que vous pourriez obtenir. Il fera ensuite parvenir votre demande à RNCan.

Le montant de subvention que vous recevrez aura été déterminé en comparant l'amélioration de votre cote d'efficacité énergétique après que vous aurez apporté les améliorations énergétiques recommandées. Par exemple, la cote ÉnerGuide des maisons canadiennes ordinaires est d'environ 62 et peut être améliorée jusqu'à 73. Une subvention d'environ 719 \$ pourrait être attribuée pour une telle hausse de l'efficacité énergétique d'une maison. Les statistiques de RNCan montrent que la moyenne des subventions versées est de 780 \$.

Vous pouvez vous attendre à recevoir un chèque dans les 90 jours suivant votre évaluation de suivi.



*Il suffit de faire appel à un conseiller ÉnerGuide pour les maisons qui présentera votre demande de subvention.*

# *ÉnerGuide n'est pas seulement un nom*

– c'est un mode de vie

ÉnerGuide est la marque officielle du gouvernement du Canada qui évalue la consommation d'énergie des produits utilisés à la maison, au travail et sur la route. Recherchez l'étiquette ÉnerGuide sur les gros appareils ménagers, les foyers à gaz et les climatiseurs individuels. Vous trouverez également les cotes ÉnerGuide au dos des brochures des fabricants de générateurs d'air chaud, de thermopompes et de climatiseurs centraux. L'étiquette ÉnerGuide est désormais apposée sur un grand nombre de vieilles maisons, sur certaines maisons neuves et sur tous les véhicules neufs. Une bonne cote constitue une preuve de rendement énergétique élevé. Lisez l'étiquette et faites des choix éconergétiques.

## **Remboursement par la SCHL des primes d'assurance-prêt hypothécaire**

La société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), offre un remboursement de 10 p. 100 sur sa prime d'assurance-prêt hypothécaire aux propriétaires qui empruntent de l'argent pour apporter les améliorations éconergétiques recommandées dans leur rapport ÉnerGuide pour les maisons. Vous pourriez aussi prolonger la période de remboursement de votre hypothèque, en la faisant passer de 25 ans à un maximum de 35 ans. Pour vous rendre admissible au remboursement et à la prolongation, l'efficacité énergétique du logement doit être cotée au moyen



---

du système ÉnerGuide pour les maisons ou bien le logement doit être certifié R-2000\* et respecter certaines exigences minimales. Pour en savoir plus, visitez le site Web de la SCHL à [www.schl.ca](http://www.schl.ca) ou composez le 1 800 668-2642.

## **Prenez rendez-vous dès aujourd'hui!**

Le service ÉnerGuide pour les maisons est offert en collaboration avec des organismes de services énergétiques du secteur résidentiel dans tout le Canada. Communiquez dès aujourd'hui avec un organisme de service offrant ce service ÉnerGuide dans votre région. Pour obtenir le nom d'un organisme de service accrédité, visitez notre site Web ou composez le numéro sans frais de notre service de publications.

### **Site Web :**

[energuidepourlesmaisons.gc.ca](http://energuidepourlesmaisons.gc.ca)

### **Défi d'une tonne :**

[changementsclimatiques.gc.ca](http://changementsclimatiques.gc.ca)

### **Service de publications :**

1 800 387-2000 (sans frais)

995-2943 (région de la capitale nationale)

(613) 996-4397 (appareil de télécommunication  
pour malentendants)

\* R-2000 est une marque officielle de Ressources naturelles Canada.



# Pour de plus amples renseignements

Pour obtenir des exemplaires supplémentaires de cette publication ou d'autres publications sur l'efficacité énergétique offertes gratuitement, veuillez vous adresser à :

Publications Éconergie

Office de l'efficacité énergétique

Ressources naturelles Canada

a/s S.N.S.J.

1770, chemin Pink

Gatineau (Québec) J9J 3N7

Tél. : 1 800 387-2000 (sans frais)

995-2943 (région de la capitale nationale)

Télec. : (819) 779-2833

ATME : (613) 996-4397 (appareil de télécommunication pour les malentendants)

Site Web : [publicationseconergie.gc.ca](http://publicationseconergie.gc.ca)



Papier  
recyclé



ISBN 0-662-74956-1

N° de cat. : M144-13/2005-1F

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, 2005

Date de publication : septembre 2005

*Also available in English under the title:*

EnerGuide for Houses

Grants for Residential Property Owners

L'Office de l'efficacité énergétique de Ressources naturelles Canada  
*Engager les Canadiens sur la voie de l'efficacité énergétique  
à la maison, au travail et sur la route*

---

Le Défi d'une tonne invite les Canadiens à réduire  
leurs émissions annuelles de gaz à effet de serre  
de 20 p. 100 ou d'environ une tonne.



LE DÉFI  
**d'une tonne**

[www.changementsclimatiques.gc.ca](http://www.changementsclimatiques.gc.ca)

Canada